

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 06/11/2025 Membre en exercice : 19 - Présents : 13 - Nombre de suffrages : 17

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine,

Excusés : Mme BAUDART Aurélie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul.

Procurations : Mme BAUDART Aurélie a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. MERCIER à M. LEFEBVRE, Mme VAMPLUS à Mme KRASINSKI, M. VASSEUR à Mme CORDIER.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire. A été nommée secrétaire de séance Mme Martine MERCIER. Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté.

1. INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la borne de téléconsultation médicale a été mise à disposition au sein de la pharmacie de la commune. Le nouveau pharmacien souhaite tester le fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2025. Le service sera accessible à des horaires plus étendus que ceux proposés au cabinet médical. Madame le Maire indique qu'un point sera réalisé au 1er janvier 2026 afin d'évaluer l'opportunité de poursuivre ce service, le cas échéant dans le cadre d'une location.

Le cabinet de consultation sur le parking de la mairie sera loué à une réflexologue, dont l'ouverture est prévue le lundi 17 novembre.

Madame le Maire rappelle également l'ouverture du Pump Track au mois d'août dernier. Elle précise que les travaux de finition des aménagements du Skate Park ont été achevés le 31 octobre, permettant ainsi la mise à disposition complète de cet espace dédié aux pratiques sportives et de loisirs des jeunes et des familles.

S'agissant de l'aménagement du territoire, Madame le Maire informe le Conseil qu'un projet de lotissement est porté par la société F.O.H sur le terrain communal situé derrière le cimetière, d'une superficie de 15 500 m². Le projet prévoit la réalisation de 46 logements, dont 30 maisons individuelles. Il inclut également la création d'un béguinage de 16 logements, assortis de places de stationnement privatisées. Elle précise qu'une étude de sols est actuellement en cours afin de valider la faisabilité technique de l'opération.

Concernant les festivités de fin d'année, Madame le Maire indique qu'un investissement a été réalisé afin de remettre en service les illuminations de Noël sur 59 points d'éclairage. Vingt-deux nouveaux décors ont été acquis et des prises ainsi qu'un système de fixation sur poteaux ont été installés, pour un montant d'investissement de 11 000 euros, auxquels s'ajoutent les frais de montage et

de démontage. L'installation des illuminations est prévue la première semaine de décembre, et leur démontage interviendra la première semaine de janvier.

Enfin, Madame le Maire présente le calendrier des prochaines animations communales. Des ateliers de fresque en peinture, animés par une artiste, se tiendront à la médiathèque pour les enfants les 26 novembre et 3 décembre. Madame KRASINSKI a coordonné avec l'EFS et la mairie une nouvelle collecte de don du sang le 3 décembre. Le spectacle de Saint-Nicolas organisé par le Comité des Loisirs aura lieu le 6 décembre à 16 heures. La fête de Noël, accompagnée d'un feu d'artifice, se déroulera au stade le jeudi 18 décembre. Enfin, la distribution des colis aux aînés est prévue le 22 décembre.

Madame KRASINSKI estime que la fête de Noël fait concurrence au marché de Noël de l'école où les boissons et la photo avec le Père Noël sont payantes. Madame le Maire répond que les 2 événements ne sont pas concurrents, et que la photo avec le Père Noël et le chocolat chaud sont offerts tous les ans par la commune depuis 2022. Madame KRASINSKI demande qui a décidé de faire le feu d'artifice lors de cette fête. Madame le Maire répond qu'elle a fait ce choix pour ne pas perdre le feu d'artifice prévu initialement lors de la Fête à LA en septembre et qui avait dû être annulé en raison des conditions météo. Madame KRASINSKI demande si la date a été choisie en concertation avec l'école. Madame le Maire répond que non, dans la mesure où les 2 événements sont complémentaires.

- **Rapport d'activité 2024 de GRAND CALAIS Terres & Mers**

Le rapport d'activité de la communauté d'agglomération doit être transmis au conseil municipal chaque année pour information. Ce rapport rappelle le fonctionnement communautaire (les compétences exercées, les élus, le budget), et détaille les activités des différents services (développement économique, enfance et jeunesse, culture, équipements sportifs, valorisation des déchets, gestion de l'eau, urbanisme, archéologie).

- **Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets**

Tout comme le rapport d'activité global de Grand Calais, le rapport relatif à la gestion des déchets doit être transmis au conseil tous les ans. Il reprend de nombreux indicateurs et détaille l'organisation du service.

2. VOIRIE

- **Horaires d'éclairage public**

La commune pratique actuellement une coupure nocturne de l'éclairage public de 22H à 6H30. Suite à des demandes de riverains, il est proposé de modifier les horaires de la coupure de 23H à 6H. Cela permettra notamment de s'adapter aux horaires des restaurants et des personnes travaillant en horaires décalés.

La commune ayant réalisé d'importants travaux de passage en LED ces dernières années, le surcoût pour 2026 est estimé à 1100 € pour cet allongement de l'éclairage d'une heure et demie par nuit. La commune dispose actuellement de 427 candélabres, dont 63 % en LED. En 2021, notre parc était composé de 33 % de LED. Ces travaux et la coupure nocturne ont permis de diminuer notre consommation annuelle de 146 700 kWh à 32 000 kWh.

Le Conseil décide à l'unanimité :

→ **De valider la modification des horaires de la coupure de nuit de 23H à 6H.**

3. CIMETIERE

- **Plaques nominatives au jardin du souvenir – Tarif**

Afin de permettre aux familles ayant procédé à la dispersion des cendres d'un proche dans le Jardin du Souvenir de pouvoir matérialiser un lieu de mémoire, la commune souhaite installer une stèle à proximité du puits de cendres.

Cette stèle sera composée de petites plaques de marbre, sur lesquelles pourra être gravée le nom du défunt. Les familles qui le souhaitent devront faire réaliser la gravure par l'entreprise de leur choix.

Le Conseil décide à l'unanimité :

→ **De fixer le tarif de la plaque de marbre sur la stèle du Jardin du Souvenir à 50 €.**

4. MEDIATHEQUE

- **Modification du règlement**

Notre médiathèque a intégré le réseau de lecture publique de Grand Calais Terres & Mers, qui regroupe 10 médiathèques sur le territoire. Un usager dispose ainsi d'une carte unique lui permettant d'emprunter dans toutes les médiathèques.

Les conditions d'adhésion et de prêt doivent donc être harmonisées pour toutes les médiathèques adhérentes, et il convient de modifier le règlement de la médiathèque (en annexe).

Les lecteurs auront la possibilité d'emprunter 20 documents par carte dans toutes les médiathèques (10 documents maximum par médiathèque). La durée du prêt est de 28 jours, renouvelable une fois pour 14 jours. Quand un livre n'est pas rendu à temps, le lecteur recevra 3 rappels par mail et courrier, puis la commune pourra demander le remboursement du livre non rendu. La carte sera bloquée dès le 1er jour de retard, le lecteur ne pourra plus emprunter tant qu'il n'a pas rendu le document.

Le Conseil décide à l'unanimité :

→ **De valider le règlement annexé.**

5. RESSOURCES HUMAINES

- **Modification du tableau des effectifs**

Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique

Suite à une réorganisation des affectations au sein de l'équipe périscolaire, il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique chargé de la restauration scolaire et de la garderie.

Le Conseil décide à l'unanimité :

→ **De créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 33 heures hebdomadaires**

Avancements de grade

Il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Cette modification, préalable aux nominations, permet la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Il est proposé au conseil de ne pas supprimer les 3 postes antérieurs afin d'anticiper d'éventuels besoins futurs.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **Un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet**
- **Un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 28H hebdomadaires**
- **Un poste d'attaché principal à temps complet.**

- **Complémentaire santé – Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion et participation employeur de 15€ par mois par agent**

Afin de faire bénéficier aux agents de tarifs avantageux en matière de mutuelle santé, la commune a la possibilité de souscrire à la convention de participation du Centre de Gestion. Le CDG a sélectionné l'offre de la MNT au terme de la procédure de mise en concurrence.

L'obligation légale de participation à la mutuelle entrera en vigueur au 1er janvier 2026 avec un minimum de 15€ /mois /agent.

Comme l'impose la procédure, le comité social territorial, instance consultative réunissant élus et syndicats au CDG, a été saisi avant de proposer cette délibération au conseil. Son avis est favorable.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026,**
- **De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 à 15 € brut**
- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

Madame KRASINSKI demande combien d'agents adhérent. Madame BATILLIOT répond que 10 agents environ ont manifesté leur intérêt.

- **Assurance statutaire – Avenant au contrat groupe du Centre de Gestion**

Le conseil a adhéré au contrat groupe du Centre de Gestion au 1^{er} janvier 2024 pour souscrire à une assurance statutaire, qui permet d'être remboursé d'une partie des salaires des agents en arrêt maladie. La forte augmentation des arrêts maladie à l'échelle du département oblige à une renégociation contractuelle des taux de cotisation.

Le conseil d'administration du CDG a validé les nouveaux taux, et nous devons nous positionner sur la couverture souhaitée.

Pour maintenir le même montant de cotisation que nous payons chaque année, il est proposé d'augmenter notre franchise avant prise en charge :

GARANTIES	TAUX 2024	TAUX 2026 PROPOSES	
		Même garanties : franchise 0J AT et 10J MO	Proposition : Franchise 15J AT et MO
Décès	0.28%	0.28%	0.28%

Accident de travail (sans franchise)	1.94%	2.70%	
Accident de travail (avec franchise 15 jours)			1.60%
Longue maladie / Longue durée	2.39%	3.11%	3.11%
Maternité / Paternité / Adoption	0.54%	0.54%	0.54%
Maladie ordinaire (franchise à 10 jours)	3.16%	3.95%	
Maladie ordinaire (franchise à 15 jours)			3.15%
TOTAL	8.31%	10.58%	8.68%
Coût annuel estimé	29 500.50 €	37 559.00 €	30 814.00 €

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver les taux et prestations négociés par le CDG**
- **De continuer d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 (sauf dénonciation par l'une des parties dans les délais contractuels) dans les conditions suivantes :**

GARANTIES	TAUX
Décès	0.28%
Accident de travail (avec franchise 15 jours)	1.60%
Longue maladie / Longue durée	3.11%
Maternité / Paternité / Adoption	0.54%
Maladie ordinaire (franchise à 15 jours)	3.15%
TOTAL	8.68%

- **De prendre acte que la collectivité versera une participation financière pour couvrir les frais exposés par le CDG au titre du présent marché à hauteur de 1% de la prime d'assurance**
- **De prendre acte que la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi pour garantir la bonne exécution du marché, à hauteur de 240€ TTC par an**
- **D'autoriser le Maire à signer le bon de commande dans le cadre du contrat groupe.**

Madame KRASINSKI demande si les arrêts sont en forte augmentation à la mairie. Madame BATILLIOT répond que non.

6. FINANCES

- **Admissions de créances en non-valeur et créances éteintes**

Le conseil décide d'examiner ce point à huis clos, dans la mesure où les dettes de certains particuliers ont été citées. Les noms ne sont pas mentionnés dans le présent procès-verbal.

Lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de l'insolvabilité de son débiteur ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander à la collectivité d'admettre la créance en non-valeur ou en créance éteinte.

L'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

L'admission en créances éteintes annule définitivement la dette du redevable, et fait suite à une décision de surendettement ou de liquidation judiciaire.

Compte tenu de l'irrecouvrabilité de certaines créances, et sur proposition du Trésorier, le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'admettre 733,33 € en non-valeur**
- **D'admettre 23 307,53 € en créances éteintes**

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame KRASINSKI demande combien ont coûté la rénovation du mur du cimetière et le trottoir en cailloux en entrée de village. Madame le Maire indique que les chiffres précis seront communiqués.

Madame KRASINSKI demande qui distribue le bulletin municipal. Madame le Maire répond qu'il s'agit de l'association Mob d'Opale, qui réalise la prestation pour 200€. Madame KRASINSKI demande pourquoi ce ne sont plus des conseillers qui l'assurent, Madame le Maire répond qu'il est beaucoup plus pratique de faire appel à cette association.

Madame KRASINSKI demande où en est le dispositif Voisins Vigilants compte tenu des récents cambriolages dans la commune. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un réseau animé par la Gendarmerie, et qu'elle va solliciter les gendarmes pour relancer les habitants à s'y inscrire.

Madame KRASINSKI demande ce qui est prévu dans la cour de l'école. Madame le Maire répond que le projet est à l'étude avec les enseignants.

Madame KRASINSKI déplore le manque de civisme des automobilistes, qui ne se garent pas correctement, et gênent le passage des autres usagers.

Madame DUVIEUXBOURG rejoint la séance à 19h35.

Madame KRASINSKI demande où est situé le lotissement prévu. Madame le Maire répond qu'il s'agit du terrain communal derrière le cimetière. Madame KRASINSKI demande ce qu'il en est du terrain derrière la mairie. Madame le Maire répond que le PLUi est toujours en cours d'élaboration.

La séance est levée à 19h40.